Filhet-Allard
CRÉDIT

RUE CERVANTES
33700 MERIGNAC
Tél. 05 61 24 61 62 – FAX 05 61 24 85 45
Email : fat@filhetallard.com

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/201902D**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLEE SCHEFFER L-2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : AUTO ECOLE PICCO PECHBERTY
Adresse : 26 Bis, Avenue François Verdier 81000 ALBI
Représentée par : Madame PECHBERTY Aurore
SIRET : 404 281 826 00036 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 11 081 0314 0 Délivré le : 18/02/2022

Pour la somme de 157 000 euros (cent cinquante sept mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

Cette garantie est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 08/01/2023

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filhet-Allard
CRÉDIT
Parc de Cabanis - 2 Rue de Cabanis
31240 l'Union
05 61 24 61 62
Société de Courtage d'assurance
N° Orias : 07 003 073 - www.orias.fr